

Vide Grenier du 5 mai 2024

Cour extérieure primaire et terrain de sport collège (Ensemble scolaire LA SALLE) -
Rue Jeanne d'Arc à Paray le Monial (71600)
Sur réservation et dans la limite des places disponibles

BULLETIN A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES S.V.P



NOM
PRENOM
TELEPHONE (obligatoire)
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
N° MINERALOGIQUE du VEHICULE
Nombre de mètres à réserver mètres x 2 € = €
Total du règlement (chèque à joindre obligatoirement) €
Ou paiement Paypal avec le mail apel@ecparay.fr (à préciser dans observation)

Observations :
.....

En vous inscrivant vous vous engagez à respecter les consignes sanitaires imposées et en vigueur tout le long de la manifestation

Particuliers :

"Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus sur l'ensemble du territoire national".

N° Carte Nationale d'Identité ou Passeport *

Délivrée le..... à.....

*Information obligatoire, sinon votre inscription sera refusée. Merci de votre compréhension.

Je soussigné, certifie ne pas avoir participé à mon nom à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le

Signature obligatoire :

Professionnels ou Commerçants :

N° complet Registre du Commerce*

*Information obligatoire, sinon votre inscription sera refusée. Merci de votre compréhension.

Fait à Le

Signature obligatoire :

Cette fiche d'inscription est à retourner au plus tard au **28 avril 2024** à :

Mme Lucie PACAUD
Bld Henri de Régnier
La Villeneuve - Bât C Appt 23
71600 PARAY LE MONIAL

Pour tout renseignement
Tél 06 11 85 63 72 (entre 14h00 et 20h00)
Ou laisser un message en indiquant votre numéro de téléphone
Mail : videgrenierapeljaparay71@hotmail.com

*Pour confirmation et réservation effective joindre un chèque libellé à l'ordre de l'APEL ou par Paypal
Ce chèque sera encaissé à réception, remboursé en cas d'annulation écrite et justifiée avant le 3 mai 2024*



Règlement



1. **LIEU:** cette manifestation aura lieu à l'extérieur dans la cour de l'école primaire et sur les terrains de sport du collège, Rue Jeanne d'Arc à Paray le Monial
2. **PLACES :** - sur réservation : Elles seront attribuées selon l'ordre de réception du "bulletin d'inscription" accompagné du paiement. **Faute de confirmation de réservation avec le règlement avant le 28 avril 2024 l'emplacement sera réaffecté à un autre exposant.**
- sans réservation : arrivée le jour « J ». L'attribution se fera par le placier dans l'ordre d'arrivée (une fiche d'inscription vous sera donnée lors de votre placement).
3. Chacun devra respecter le balisage des emplacements.
4. **PRIX :** **Le mètre linéaire** **2,00 € (par chèque ou Paypal)**

Aucune table ne sera fournie pour les exposants.
Emplacement de 5 mètres minimum si la voiture est maintenue derrière le stand.
5. **EXPOSANTS :** cette première manifestation est destinée aux particuliers et professionnels. Ni boisson ni alimentation.
6. **AUTORISATIONS :** elle est à remplir sur votre feuille d'inscription. Un registre est tenu à cet effet et sera remis aux autorités administratives à la fin de la manifestation.
7. **STANDS :** l'installation se fera à partir de 6h du matin jusqu'à 8h.
Les organisateurs se réservent le droit de revendre les emplacements réservés et non occupés à 8h00 le jour de la manifestation.
Il appartient aux exposants de se mettre en règle au regard des administrations : les organisateurs ne sauraient être mis en cause pour toute infraction à cet égard.
Fermeture des ventes à 17h30 **et pas avant** (sauf si la météo ou le flux de visiteurs ne le permet plus).
8. **PROPRETE DES LIEUX APRES LA MANIFESTATION :** la place devra être laissée propre.
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE LAISSER SUR PLACE LES OBJETS INVENDUS
9. **RESPONSABILITE CIVILE :** les organisateurs ne seront en aucunement responsables de tout incident, accidents, dégradations, vols, etc
10. **PRODUITS DANGEREUX :** la vente d'armes, de produits toxiques, inflammables ou interdits par la loi est rigoureusement interdit.
11. **TROUBLES PUBLICS :** les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre, les recommandations sanitaires ou la moralité de la manifestation. Nous rappelons que vous devez être propriétaire des objets vendus et ceux-ci doivent être d'occasion. Le prix des objets mis à la vente doit être affiché.
Nous vous souhaitons de passer une excellente journée. Bonne vente à tous.

